

Accusé de réception en préfecture
062-216200402-20240923-2024-122-URBMC-DE
Dats de télétrapsmission 729/09/2024

Numérie de l'acte Délibération

Matière de l'acte 3.2.2

## **CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024**

## **QUESTION N°2024-122**

**URBANISME:** ECHANGE DE PARTIES DES PARCELLES CADASTREES SECTION F-3130 ET F-3132 SISES RUE EMILE ZOLA – DECISION DE PRINCIPE

#### **RAPPORTEUR:**

Monsieur Jean-Pierre LAMIRAND Adjoint au Maire, Aménagement du territoire – Urbanisme – Travaux – Voirie - Cimetières

### Le conseil municipal,

**Vu** les articles L2121-29, L2121-1 à L2121-53, R2121-9 et R2121-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT) qui concernent le conseil municipal et ses modalités de fonctionnement

**Vu** la délibération n°2024-29 du Conseil Municipal du 15 avril 2024 acceptant le principe d'échange de parties des parcelles cadastrées section F-36 et F-37

**Vu** l'avis du service France Domaine en date du 26 août 2024 ci-annexé, estimant le prix de la parcelle cadastrée section F-36 pour partie à 1 050 € et celui de la parcelle cadastrée section F-37 pour partie à 750 €, soit une soulte de 300 €

**Vu** le plan de division des parcelles cadastrées section F-37 et F-36, ci-joint, établi par le cabinet INGEO, géomètre, en date du 26 juillet 2024

**Pour mémoire considérant** que la Commune d'Arques est propriétaire de la parcelle cadastrée section F-3130, située rue Emile Zola d'une contenance de 73 m² et **considérant** que Madame Morgane LECOCQ, demeurant 26D rue Montgolfier, et Madame Betty LECOCQ, demeurant 5 rue Emile Zola, sont respectivement nu-propriétaire et usufruitier, de la parcelle cadastrée section F-3132, d'une contenance de 46 m²,

**Considérant** que, dans le cadre de l'aménagement du Quartier République, les travaux de voirie empiètent sur la parcelle cadastrée section F-3132

#### Après avoir entendu son rapporteur,

**ARTICLE 1** : **DECIDE** de ne pas suivre l'avis des domaines, étant donné que la commune est à l'initiative de la demande d'échange des parcelles cadastrées section F-3130 et section F-3132

ARTICLE 2 : DECIDE que l'échange des parcelles F-3130 et F-3132 se réalisera sans soulte

**ARTICLE 3 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente à intervenir et tous documents

**ARTICLE 4 : RAPPELLE** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

## **DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL:**

Votes favorables
 Votes défavorables
 Abstentions

Fait à ARQUES Le 23 septembre 2024

Le secrétaire de séance, Bernadette BAROUX

Zgraip

Le Maire, Beno<u>ît</u> ROUSSEL

Acte administratif certifié exécutoire après réception en Sous-Préfecture 12.6. SEP... 2024 et publication ou notification le ..... 2.6. CERTITALES

Monsieur le Mar SEP. 2024

Benoît ROUSSEL



## **REPUBLIQUE FRANCAISE**

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER CANTON D'ARQUES

**VILLE D'ARQUES** 

# REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 SEPTEMBRE 2024

# Affiché le 25 septembre 2024

L'An Deux Mille Vingt Quatre le 23 septembre à 17h30, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le dix-sept septembre Deux Mille Vingt Quatre accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

**Effectif du Conseil Municipal :** Mesdames et Messieurs : — Benoît ROUSSEL — Thierry MERCIER — Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER — Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX — Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART — Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA — Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS — Corinne BOCQUILLON — Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29 Nombre de présents ou représentés :

- 21 présents
- 6 absents non excusés
- 1 absent excusé avec pouvoir
- 1 absent excusé sans pouvoir

Cécile CARON ayant donné pouvoir à Benoît ROUSSEL.

Madame Bernadette BAROUX est nommée secrétaire de séance.